

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 13 mai 2020

Président	:	M. Florian	CHIARADIA
Secrétaire	:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	:	Mme Andrea	GREMAUD
		M. Silvano	POZZI
Huissier	:	M. Jean-Michel	TALON
		M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 13 mai 2020 à 20h00, à la salle Omnisports du Pierrier, Chemin du Pierrier, 1815 Clarens

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2020

2. Prestation de serment d'un conseiller en remplacement :

- 2.1 de Mme Irina Gote, démissionnaire suite à son élection à la Municipalité ;
- 2.2 de M. Armin Gote (SOC), démissionnaire.

3. Communication du bureau, notamment :

- 3.1 relative au déroulement de la séance du 13 mai

4. Correspondance

5. Communications de la Municipalité

- 5.1 relative au plan de continuité déployé par la Municipalité, ainsi que sur la mise en œuvre des directives fédérales et cantonales destinées à lutter contre le COVID-19 (déjà adressée, par courriel du 31 mars 2020, aux membres du Conseil communal)
- 5.2 relative à la suite du plan de continuité déployé par la Municipalité pour lutter contre le COVID-19 (déjà adressée, par courriel du 9 avril 2020, aux membres du Conseil communal)
- 5.3 relative à la vente de la parcelle No 6381 et des parts de PPE (feuilles Nos 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Auditorium » à Territet, au prix de CHF 800'000.-

6. Motions, postulats et interpellations déposés

7. Rapports des commissions

- 7.1 sur le postulat de M. Romain Pilloud : « Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ? ». (Rapp. M. Vincent Haldi) ;
- 7.2 sur le préavis No 04/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du

patrimoine administratif de CHF 581'828.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 57'070.- au maximum, pour la migration des postes de travail sous Microsoft Windows 10 Entreprise et l'achat de licences Microsoft Office 2019 (Rapp. M. Jonathan Al Jundi) ;

- 7.3 sur le préavis No 05/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'565'000.- TTC au maximum pour le remplacement de la passerelle pour piétons du chemin de la Chaumény passant au-dessus des voies CFF (Rapp. M. Olivier Müller) ;
- 7.4 sur le rapport-préavis No 06/2020 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.-, à financer par crédit complémentaire au budget 2020, en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2020 (Rapp. M. Olivier Raduljica).

8. Préavis de la Municipalité

- 8.1 Préavis 08/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00, au maximum, pour la démolition de la salle de gymnastique jouxtant le chemin de Ballallaz et la réalisation d'une salle omnisports triple standard, de type VD6, sur le site scolaire de la rue de la Gare 33. (Date de la commission : lundi 8 juin 2020 à 19 h. 00, dans un lieu qui sera défini en conformité avec les normes de l'OFSP).
- 8.2 Préavis 09/2020 relatif à la gestion et aux comptes 2019 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : mardi 5 mai 2020 à 19 h. 00, à l'Hôtel de Ville de Vevey, salle 6).
- 8.3 Préavis 10/2020 relatif la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 au maximum, pour le financement de la construction de l'infrastructure de traitement de l'eau, la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel, ainsi que la démolition du bassin de la piscine de Brent. (Date de la commission : mardi 9 juin 2020 à 20 h. 00, dans un lieu qui sera défini en conformité avec les normes de l'OFSP).
- 8.4 Préavis 11/2020 relatif aux comptes 2019 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : mardi 12 mai 2020 à 18 h. 30, à Chardonne).

9. Rapport de la Municipalité

- 9.1 Rapport No 07/2020 relatif à la gestion communale durant l'année 2019. (Date de la commission : le mardi 9 juin 2020 à 19 h. 00, dans un lieu qui sera défini en conformité avec les normes de l'OFSP).
Ce document est à disposition sur le site du Conseil communal. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent commander un exemplaire papier à l'Economat de la Commune de Montreux, auprès de M. Olivier Andrey – 021 962 77 80 – olivier.andrey@montreux.ch.

10. Développement des motions et des postulats

11. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

En préambule je tiens à saluer et remercier tout particulièrement les collaborateurs de DBS qui ont assuré le suivi et la mise en place des infrastructures. Merci à MM. Pierre-Yves Brélaz, Thierry Grandchamp, José Sottile et Pierrick Deschenaux, ainsi que la société Vuadens pour la sonorisation. Nous pouvons les applaudir.

Applaudissements de l'assemblée.

Je salue Mme Grec secrétaire Municipale adjointe, la Municipalité, ainsi que le public et les représentants de la presse.

L'assemblée a été convoquée dans les délais, je prie Mme la secrétaire de procéder à l'appel nominal.

Avec 80 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer, Quelques conseillers se sont fait excuser.

Présences

80 conseillères et conseillers ont répondu à l'appel nominal.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Claudine Borloz, Zenia Boulat, Caroline Buff, Charlotte Chevallier, Carola Fastiggi, Ida Rodman

MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Julien Chevalley, Bruno Femia, Mario Gori, Patrick Grognoz, Alain Imhof, Yves Laurent Kundert, Claudio Mammarella, Franco Meichtry, Frank Peters, Christophe Privet, Pierre Rais

Absent: M. Daniel Manzini

M. le Président remercie l'assemblée d'avoir respecté les mesures de sécurité et prie les conseillers de ne pas quitter leur place, excepté pour prendre la parole en utilisant les micros qui se trouvent au centre de la salle. Il demande aux conseillers d'utiliser le sachet plastique à disposition sur les tables, de le mettre sur le micro lors de leur prise de parole et de le récupérer à la fin de leur intervention.

Les mesures de sécurité rendent les débats un peu plus austères, mais Monsieur le Président souhaite pouvoir travailler correctement et avec efficacité.

La séance est ouverte.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2020

M. le Président

Concernant le PV du 27 février 2020, y a-t-il des demandes de modifications?

Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

2.1 de Mme Irina Gote, démissionnaire suite à son élection à la Municipalité ;

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Mathias Ekah en remplacement de Madame Irina Gote (SOC), démissionnaire suite à son élection à la Municipalité.

Il a été procédé à l'élection de M. Mathias Ekah conformément à l'art. 66 LEDP.

M. le Président

J'invite Monsieur Ekah à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever.

Lecture de l'article 6.

Monsieur Mathias Ekah est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Florian Chiaradia le félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président

J'ai reçu de la part du parti Socialiste, la demande de procéder à l'assermentation d'un deuxième conseiller communal PS suite à la démission avec effet immédiat de M. Armin Gote. La lettre de M. Gote nous est parvenue le vendredi 8 mai, trop tard pour pouvoir inscrire cette assermentation à l'ordre du jour.

Lecture de la lettre.

La suppléance du SIGE sera repourvue au prochain Conseil, en revanche le parti socialiste a émis le souhait de procéder à la prestation de serment d'un nouveau conseiller, lors de cette séance.

Je vous demande si vous êtes d'accord de modifier l'ordre du jour, mais au préalable, je vais donner la parole à M. Büchler, pour qu'il puisse nous donner quelques précisions.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En plus de l'assermentation de M. Ekah, qui vient d'avoir lieu, nous souhaitons, comme convenu avec le bureau, procéder à l'assermentation de M. Domenico Silleri en remplacement de M. Armin Gote démissionnaire. M. Gote ayant démissionné suite à l'élection de son épouse à la Municipalité, nous vous remercions d'y faire bon accueil.

M. le Président

Nous allons procéder au vote pour ajouter l'élection du remplaçant de M. Gote à l'ordre du jour.

C'est à la majorité moins une abstention que la modification de l'ordre du jour est approuvée.

2.2 de M. Armin Gote, démissionnaire

M. le Président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Domenico Silleri en remplacement de Monsieur Armin Gote (SOC), démissionnaire suite à son élection à la Municipalité.

Il a été procédé à l'élection de M. Domenico Silleri conformément à l'art. 66 LEDP.

M. le Président

J'invite Monsieur Silleri à venir devant le pupitre et à l'assemblée de se lever.

Lecture de l'article 6.

Monsieur Domenico Silleri est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. Florian Chiaradia le félicite pour son élection.

Applaudissements de l'assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

3.1 relative au déroulement de la séance du 13 mai

M. le Président

Vous avez reçu une communication relative à la séance de ce soir. La procédure d'entrée était décrite, mais en revanche il reste à préciser l'organisation pour sortir de la salle. Je vous prie, s'il vous plait, à la fin du Conseil de ne pas vous lever immédiatement, mais d'attendre mes explications.

4. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu deux lettres de démission, celle de M. Armin Gote ^{annexe 1} dont je vous ai fait lecture au point 2.1 de l'ordre du jour et de M. Schmid ^{annexe 2}

Lecture de la lettre.

Nous procéderons à la nomination du successeur de M. Schmid lors du prochain Conseil.

5. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

5.1 relative au plan de continuité déployé par la Municipalité, ainsi que sur la mise en œuvre des directives fédérales et cantonales destinées à lutter contre le COVID-19 (déjà adressée, par courriel du 31 mars 2020, aux membres du Conseil communal)

5.2 relative à la suite du plan de continuité déployé par la Municipalité pour lutter contre le COVID-19 (déjà adressée, par courriel du 9 avril 2020, aux membres du Conseil communal)

5.3 relative à la vente de la parcelle No 6381 et des parts de PPE (feuilles Nos 7801 et 7792) du patrimoine financier, représentant l'« ancien Auditorama » à Territet, au prix de CHF 800'000.-

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Vous avez reçu dans le cadre des communications écrites, différentes communications que la Municipalité a tenu à rédiger au fur et à mesure de la gestion de crise liée à la pandémie ceci afin de pouvoir, dans vos fonctions de conseillères et conseillers, vous renseigner et vous associer aux différentes démarches et décisions qui ont été prises dans un cadre d'exception décidé par le Conseil fédéral subséquemment au Conseil d'Etat.

Nous n'allons pas refaire ici le débat sur cette crise et ce qu'il en est, nous aimerions simplement avoir une pensée pour toutes les personnes de notre commune qui ont été directement touchées, soit personnellement, soit par des membres de leur famille et touchées aussi d'un point de vue économique, à tout le moins par des inquiétudes. Je vous rappelle que dès les premières décisions à prendre, les deux objectifs prioritaires de la Municipalité étaient d'assurer la santé des collaboratrices et collaborateurs, mais aussi d'assurer la mission de la commune en restant à disposition des administrés, des personnes de notre commune, des habitantes et habitants, afin de trouver, pour le plus de monde possible, si ce n'est pour chacune et chacun des solutions ad hoc. C'est ainsi que nous avons été amenés à gérer un repas chaud en urgence un dimanche soir pour des touristes italiens qui étaient complètement perdus et abandonnés dans notre commune. Ce sont des solutions que nous avons trouvées, grâce aux collaboratrices et collaborateurs de notre administration et aussi de Sécurité Riviera dont j'aimerais saluer l'engagement, que ce soit la police, les sanitaires, les pompiers et la protection civile qui, elle, joue un rôle très important dans l'appui aux autorités pour la gestion de cette crise.

Vous le savez, la crise n'est pas derrière nous, elle est encore ici et selon un certain nombre d'experts, de nouvelles vagues pourraient survenir, mais je me défends d'être un expert et je reste à l'écoute des informations que nous recevons en particulier au travers de l'Office fédéral de la santé publique.

Néanmoins, un certain nombre de décisions font que nous sommes maintenant dans une phase que nous qualifions de trois, après, l'émergence de la crise, les mesures d'urgences, la charge et la gestion de la période de confinement, nous sommes maintenant dans la suite à savoir la phase de déconfinement ou de début de déconfinement.

C'est une phase que nous devons évidemment aussi accompagner, parce qu'elle est peut-être encore plus complexe que la phase d'arrêt. Ce dernier a été brutal, il était relativement compliqué de fermer, mais presque moins que de rouvrir, parce qu'il y a un certain nombre d'incertitudes, nous avons de nombreuses questions et grâce à la communication active que nous avons mise en place, nous pouvons répondre aux différentes personnes qui nous interpellent.

La Municipalité a eu la volonté, dès le début, de ne pas travailler en vase clos, mais d'associer les partenaires qui sont directement concernés. A savoir, dans une première urgence, les partenaires de notre vie active et c'est l'occasion pour moi de saluer et de remercier, la merveilleuse activité que nous avons dans notre commune au travers des associations de village, des jeunesses de nos villages, de la brigade de Saleuscex, d'autres entités, de l'équipe de Will.

Nous avons eu une merveilleuse solidarité, qui n'est pas surprenante quand on connaît Montreux et que l'on s'engage dans Montreux, nous savons que c'est comme cela pour organiser des fêtes dans nos villages, mais aussi pour s'entraider. Alors merci à toutes ces associations, à ces comités, à ces bénévoles, qui en étroite coordination avec, notamment, le service des affaires sociales, familles et jeunesse

de la commune, ainsi que l'ensemble de l'administration, nous a permis de mettre en place ensemble des dispositifs pour répondre rapidement aux besoins. Que cela soit au niveau des besoins de renseignements au travers de la Hotline ou Helpline, de lignes téléphoniques dédiées, que ce soit en recevant les gens qui le souhaitent, que ce soit en étant en réserve pour appuyer les bénévoles, que ce soit au travers de véhicules pour transporter les marchandises, que ce soit pour payer à la caisse afin d'éviter que le bénévole ne se retrouve à devoir payer lui-même la marchandise demandée par des personnes. Toutes ces mesures ont pu être mises en place parce que nous avons travaillé main dans la main avec les différents partenaires et les bénévoles. Encore une fois un grand merci à eux.

Nous aurons l'occasion et c'est voulu par la Municipalité, de remercier et saluer ces bénévoles dans un cadre festif, évidemment en temps utile et pas aujourd'hui, mais peut-être cet automne si nous pouvons réorganiser une fête, une rencontre ou un concert.

Nous avons mis en place un certain nombre de groupes de travail, de tasks force, en particulier avec les milieux économiques et touristiques parce que, encore une fois, la question du confinement en est une, la question du déconfinement en est une autre. Comment gérer notre été avec les différents festivals et rencontres qui sont annulés, comme le Montreux Jazz Festival, Polymanga, pour lequel nous avons trouvé une autre date en août, mais nous respectons les décisions supérieures et Polymanga n'aura pas lieu cette année. Un doute subsiste pour les manifestations du mois de septembre puisque, vous le savez, les dates et décisions prises par le Conseil fédéral sont limitées au 31 août.

Nous travaillons étroitement avec ces différents partenaires et également la SICOM, la société des hôteliers afin de trouver un certain nombre de solutions, je n'y reviens pas, elles sont détaillées dans les communications écrites.

Je tenais à profiter de ces quelques mots pour remercier toutes celles et ceux qui nous ont fait part d'idées, de suggestions, de questions. Vous avez joué votre rôle de conseillères et conseillers en informant vos administrés, les gens des groupes politiques, les gens autour de vous et vous avez relayé ces informations. Nous voulons continuer à œuvrer ainsi avec les différents partenaires, avec le Conseil communal pour la phase suivante.

Il est vrai, par exemple, que ce soir que vous n'avez pas de préavis ad hoc pour créer un fond général, ce n'est pas que nous ne le voulons pas, bien au contraire, mais nous préférons privilégier le dialogue avec les partenaires concernés pour que les mesures que nous vous proposerons à partir du prochain Conseil communal, voire du suivant soient vraiment des mesures qui sont en adéquation avec les besoins et la réalité. Nos partenaires savent très bien que la porte de la Municipalité est grande ouverte depuis le début de cette crise et que plusieurs rencontres, via visioconférence ou physiques, avec les distances nécessaires, ont pu être mises sur pied afin de nous permettre de poursuivre notre travail.

J'aimerais associer ici, nos structures partenaires, que ce soit l'office du tourisme ou Promove qui ont également joué un rôle très important, en particulier Promove pour toute la communication avec le monde de l'économie et nous avons pu ainsi bénéficier de larges compétences et interactions. C'est le rôle de ces structures partenaires, qui sont financées par la commune et qui ne sont pas là pour fonctionner uniquement par beau temps et qui ont démontré leur compétences et leurs qualités.

Je parlais de période de déconfinement et de tourisme, vous avez appris aujourd'hui que si tout se passe bien, à partir du 15 juin les frontières, avec l'Autriche, l'Allemagne et la France, devraient être un peu plus ouvertes, mais les contrôles OFSP et les mesures sanitaires devront être respectées.

Cela donne peut-être plus d'intérêt à développer une campagne marketing, de publicité pour notre région, pour le canton de Vaud, pour le bassin lémanique durant cet été avec non pas une animation culturelle forte, mais une animation liée à la musique et aussi en renforçant simplement la qualité de notre accueil, la qualité des promenades que nous pouvons faire dans notre région, que ce soit au bord du lac ou dans les hauts. Nous ne devons pas rester prostrés par rapport à la situation, mais nous réinventer et nous développer. Je pense que vous avez tous lu que l'idéogramme chinois de « crise » contient la notion d'opportunité, à nous aussi d'avoir cette volonté de pouvoir aller de l'avant et nous vous remercions Mesdames et Messieurs, de vous y associer au travers des différentes propositions que nous serons amenés à vous présenter.

6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 motion, a été déposée pour cette séance, elle sera développée au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « COVID-19 : relance de l'économie locale et urbanisme tactique » de Mme Jessica Ruedin

1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ? de M. Nicolas Büchler

3 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 11 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Horaire de la ligne MOB, « Retour vers le passé ? » de Mme Béatrice Tisserand
2. « Interpellation relative à la vente du bâtiment abritant anciennement l'Audiorama » de M. Alexandre Staeger
3. « CIEHL – Mandat d'étude sur les parkings et impact sur notre futur Centre de Congrès 2m2c » de Mme Susanne Lauber-Fürst

1 simple question a été déposée. Il s'agit de :

1. La disparition du journal « Le Régional » de M. Pierre Rais

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS

7.1 sur le postulat de M. Romain Pilloud : « Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ? ». (Rapp. M. Vincent Haldi) ;
--

M. le Président ouvre la discussion.

M. Vincent Haldi (ML)

J'ai une remarque, contrairement à ce qui figure dans mon rapport, le texte du postulat de M. Pilloud, ne figure pas au dit rapport malgré ma demande faite à l'administration.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra les conclusions de ce rapport et vous invite à soutenir le postulat. Si en commission, nous avons longuement discuté des raisons du faible taux de participation dans notre commune, que nous n'avons pas toutes et tous été d'accord sur les solutions à apporter, nous partageons au moins le triste constat de la faible participation populaire. Comme vous l'aurez lu, commençons par comprendre les raisons qui poussent les gens à ne pas ou ne plus voter. Elles peuvent être multiples, cumulatives, mais rappelons qu'elles touchent et affaiblissent notre système de démocratie semi-directe et notamment la légitimité de notre travail d'élus.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC considère que le résultat de cette étude ne fournira sans doute aucune réponse miraculeuse aux questions que se pose le postulant ; les informations actuellement disponibles pour chaque citoyen lors des votations, qu'elles soient fédérales, cantonales ou communales, sont largement suffisantes, et les moyens mis à disposition pour faire entendre sa voix sont tout autant satisfaisants.

Avec un maximum de 4 votations par année et en tenant compte du prix actuel d'un timbre en courrier B, tout habitant de ce pays ayant droit de vote a la possibilité de participer à notre démocratie par correspondance pour la modique somme de CHF 3.40 au maximum par année.

Que celui qui trouve que c'est trop cher me jette la première urne !

Il en va de la responsabilité de chacun de s'intéresser au destin de sa patrie, celui qui considère qu'il est inutile de donner son avis est libre de le faire, mais il accepte ainsi de facto les choix de la majorité.

Le groupe UDC ne votera pas la prise en considération de ce postulat.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Le but visé par le postulant est bien sûr louable : on ne peut que se réjouir lorsqu'une votation ou une élection recueille un fort taux de participation, cela tombe sous le sens.

Cependant, les moyens et mesures qui pourraient être mis en œuvre pour faire grimper ce taux de participation doivent être ciblés et proportionnés: par exemple, est-il vraiment judicieux d'ouvrir des bureaux de vote dans les villages s'ils ne sont que peu ou pas fréquentés ?

En tout état de cause, avant de se lancer dans des manœuvres d'envergure en faveur de la participation aux différents scrutins, il conviendrait, comme l'a dit le postulant, de se demander pourquoi les citoyens ne votent pas en masse, et c'est là tout l'intérêt que pourrait avoir l'étude évoquée en commission: l'analyse des causes de l'abstentionnisme permettrait alors de mettre en place des actions ciblées et efficaces.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux libre est assez mitigé sur cette proposition, notamment, parce que comme le rapport le soulève nous constatons, que lorsqu'il y a des votes à la fois fédéraux et communaux, il peut y avoir une différence jusqu'à 10% dans le taux de participation.

Dès lors, nous ne voyons pas très bien quelle étude pourrait motiver les gens à voter, alors que l'enveloppe est affranchie, que le processus de vote est engagé par la personne, qu'est ce qui pourrait encore inciter les gens à voter plus pour des sujets communaux que dans ces circonstances ? Il nous semble qu'une étude qui commencerait à coûter cher est inutile ou peu souhaitable. Si l'étude peut être menée par des milieux universitaires sans coût élevé pourquoi pas, mais nous avons de grand doute sur les solutions qui pourraient être proposées. Il nous semble surtout que c'est de la responsabilité des partis et des médias, dans ce domaine, nous pouvons regretter qu'un média local disparaisse comme c'est le cas aujourd'hui avec le Régional, il nous semble surtout que c'est de la responsabilité des partis et des membres du Conseil d'aller convaincre et motiver les gens à voter.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Vincent Haldi (ML)

C'est par 9 oui et 1 abstention que la commission recommande de prendre en considération le postulat : -Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ?

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération du postulat par 46 OUI, 19 NON et 5 abstentions

7.2 sur le préavis No 04/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 545'828.- au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 57'070.- au maximum, pour la migration des postes de travail sous Microsoft Windows 10 Entreprise et l'achat de licences Microsoft Office 2019 (Rapp. M. Jonathan Al Jundi)

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Amendement de M. Yanick Hess

Il s'agit de modifier le point 2 des conclusions :

2. D'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF **545'828.-** au maximum.

VOTE : accepté à une grande majorité

M. Jonathan Al Jundi

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 04/2020 de la Municipalité du 24 janvier 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF **545'828.-** au maximum et d'un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 57'070.- au maximum, pour la migration des postes de travail sous Microsoft Windows 10 Entreprise et l'achat de licences Microsoft Office 2019,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'accepter la migration des postes de travail sous Microsoft Windows 10 Entreprise, sous forme de location, et l'achat de licences Microsoft Office 2019 ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **CHF 545'828.-** au maximum ;
3. d'amortir le crédit d'investissement par le compte 202.3313 « Amortissements » sur une durée de 5 ans au maximum ;
4. de porter au budget 2020 un crédit complémentaire de CHF 57'070.- au maximum sur le compte 202.3117.02 « Achats informatiques - software »;
5. de porter aux budgets 2021 et suivants le montant de CHF 57'070.- sur le compte 202.3117.02 « Achats informatiques - software » ;
6. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité

7.3 sur le préavis No 05/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'565'000.- TTC au maximum pour le remplacement de la passerelle pour piétons du chemin de la Chaumény passant au-dessus des voies CFF (Rapp. M. Olivier Müller) ;

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pendant la commission, en page 3, vous pouvez lire qu'un commissaire s'interrogeait sur le type de fibres envisageables pour le béton fibré ultra performant. Il est écrit dans le rapport que « M. Laurent Widmer se renseignera toutefois auprès du bureau d'étude et transmettra ces informations à la commission ». J'ai reçu les informations de M. Widmer le 16 mars et je les ai transférées aux membres de la commission. Je me permets de vous les donner ce soir :

Voici les informations que je peux vous communiquer :

- Actuellement, seules des fibres en acier et des fibres en inox sont utilisées dans le BFUP, ces dernières étant nettement plus chers.
- Les fibres en acier utilisées actuellement proviennent d'une filière de recyclage des pneus. Les câbles entrant dans la composition des pneus sont coupés à longueur précise et ne font pas l'objet d'un travail complémentaire.
- L'ensemble des constructions en BFUP sont réalisées avec des fibres d'acier et les quelques points d'oxydation font partie de l'apparence de ce type béton.
- Comme évoqué lors de la commission, le tablier pourrait être soustrait au salage, au profit d'un sablage, pour limiter les points d'oxydation.
- A noter que la proximité de la ligne de chemin de fer avec la zone de freinage de la gare de Montreux entraînera certainement des points d'oxydation provenant des poussières métalliques de freinage.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux libre votera oui à ce préavis, c'est un projet très novateur, un très joli projet avec des nouveaux matériaux, néanmoins nous estimons que le prix de CHF 1'565'000.- pour une passerelle pour piétons devrait nous faire réfléchir. Il faudra peut-être se limiter pour d'autres projets en ne présentant pas un projet aussi sophistiqué.

M. Olivier Müller (PLR)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter le préavis et de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 05/2020 de la Municipalité du 7 février 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'565'000.- TTC au maximum pour le remplacement de la passerelle pour piétons du chemin de la Chaumény passant au-dessus des voies CFF,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la passerelle pour piétons du chemin de la Chaumény passant au-dessus des voies CFF ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'565'000.- TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de transférer le solde et clôturer le compte d'attente No 9139.043 « Assainissement passerelle ch. Chaumény » ;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 431.3311 sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins, 1 non et 1 abstention

7.4 sur le rapport-préavis No 06/2020 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.-, à financer par crédit complémentaire au budget 2020, en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2020 (Rapp. M. Olivier Raduljica).

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC votera sans grand enthousiasme la prise en considération de ce rapport-préavis, pour autant que les deux amendements proposés par la commission soient également acceptés par ce Conseil.

Si l'un des deux amendements proposés en commission venait à être refusé, nous ne voterons pas ce rapport-préavis.

Le financement et le fonctionnement de la Fondation MAG ne nous semble toujours pas entièrement satisfaisants, mais nous ne voulons pas désavouer le travail de la COFIN, ni celui des commissaires. Pour autant que cet objet soit voté tel qu'amendé, nous aurons la possibilité de vérifier d'ici une année que la situation de la fondation aura évolué dans la bonne direction, lorsque la Municipalité reviendra avec le prochain préavis pour l'édition 2021 du MAG.

Je dépose formellement l'amendement suivant dont je vous lis la teneur :

Amendement de M. Luder :

Ajouter un point 5 aux conclusions :

« de demander à la Fondation MAG, par l'entremise de la Municipalité, de tenir à jour un inventaire recensant toutes les œuvres d'art en sa possession, ainsi que leur valeur estimée et leur emplacement ou lieu de stockage actuel respectifs. »

Le but de mon amendement est de pouvoir avoir un document sur lequel Revoltra pourrait se baser s'il s'avérait nécessaire de valoriser cet actif, au cas où, par exemple, le MAG venait à cesser ses activités suite à une décision du Conseil communal de ne plus lui accorder de subsides à l'avenir.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Concernant l'amendement de M. Luder, je trouve que c'est une très bonne idée et je souhaiterais que cette expertise soit faite par un cabinet ou par des experts indépendants des organisateurs du MAG.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux libre n'est de loin pas enthousiasmé par ce préavis pour des raisons qui ont été évoquées tout à l'heure et continue à penser que la solution retenue aujourd'hui pour ce préavis et en ce qui concerne l'avenir du MAG, n'est pas encore satisfaisante.

Le groupe Montreux libre regrette que, durant les travaux, l'un des représentants du MAG ait eu une attitude plutôt arrogante, cette attitude nous semble refléter une manière de voir la relation entre le MAG et la commune et surtout ses subventions.

En ce qui concerne le projet lui-même du MAG, le groupe Montreux libre émet quand même de sérieux doutes quant à la qualité de cette manifestation. Néanmoins, ce n'est pas ceci qui le décidera à voter NON, mais le fait que nous souhaitons marquer clairement notre désaccord sur un certain nombre d'imprécisions ou d'autres points qui nous dérangent.

Le groupe Montreux libre souhaiterait qu'un catalogue existe concernant ces actifs d'œuvres d'arts estimés à CHF 160'000.-, c'est un chiffre qui a été annoncé dans cette commission et nous aimerions nous assurer que la réalité correspond plus ou moins à ce qui nous a été annoncé.

Par ailleurs, nous sommes dérangés par l'idée d'offrir une subvention de CHF 15'000.-, pour financier des visites des écoles à hauteur de 480 élèves, si vous divisé CHF 15'000.- par 480, cela fait CHF 31.- par élève. Ceci ne nous semble pas être la manière de faire un geste vis-à-vis des milieux scolaires pour les accueillir dans cette manifestation, qui est subventionnée depuis très longtemps par la commune.

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Le vote unanime de la commission en faveur des conclusions ce rapport-préavis, telles qu'amendées, montrent que les commissaires ont été satisfaits, en partie du moins, par les efforts et les explications fournis par la Fondation MAG quant aux problèmes soulevés par la Commission des finances lors de l'examen du budget 2020.

Il s'agit d'octroyer une opportunité à la Fondation MAG de pérenniser cet événement culturel, quitte à passer par un nouveau rapport-préavis pour la subvention 2021, ce qui permettra je l'espère, à ce Conseil de constater que la situation de la Fondation est sur le chemin de la rédemption. Je vous invite à soutenir les conclusions de la commission et à accepter ce rapport-préavis tel qu'amendé.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste soutiendra à une bonne majorité les conclusions du rapport tel qu'amendées. Nous l'avons vu et entendu en commission, les organes dirigeants du MAG ont fait une bonne partie des efforts demandés par notre commission des finances depuis plusieurs années.

Les chiffres de fréquentation sont plutôt bons, les tendances positives et le Conseil de Fondation semble proactif, nous sommes heureux de le constater.

Reste quelques détails à régler raison pour laquelle nous avons jugé nécessaire de déposer un amendement qui demande à ce qu'une commission soit à nouveau nommée pour l'octroi de la subvention liée à l'édition 2021.

Quant à l'amendement UDC, nous ne le jugeons pas nécessaire. Cet élément a été discuté en commission et n'a pas fait consensus.

Nous nous réjouissons de retrouver cet événement culturel important pour nos concitoyens en novembre prochain en espérant qu'il puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au sein des Verts, les avis sont divisés quant à la suite à donner à ce préavis.

D'un côté, nous reconnaissons les efforts consentis par la Fondation et nous approuvons la séparation des deux comptabilités de la Fondation MAG et de Revoltra Sàrl – conformément au souhait de la COFIN. Par ailleurs, les Verts sont très attachés au soutien à l'art, qui joue selon nous un rôle essentiel dans la société, et qu'il est capital de soutenir. Nous approuvons également les amendements déposés par M. Büchler et M. Raduljica, qui ajoutent selon nous des garde-fous importants. Enfin, nous sommes très contents de savoir que l'entrée sera offerte aux Montreusiennes et Montreusiens dès 2020, en juste contre-partie du soutien qu'ils offrent à la manifestation via leurs impôts.

Cependant, des points problématiques et des interrogations demeurent sur le plan de la gestion financière. En outre, la qualité pour le moins inégale des œuvres exposées nous interpelle. Nous pensons que le coût prohibitif pour les stands individuels n'est pas étranger à ce problème, en limitant l'accès à nombre d'artistes, souvent jeunes et talentueux, mais sans l'argent nécessaire pour occuper une place dans la manifestation. L'organisation du MAG, sur ce point-là également, ne nous satisfait donc pas.

Pour ces raisons, vous verrez différents types de votes, ce soir, au sein de notre groupe.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Amendement de M. Tal Luder

Ajouter un point 5 aux conclusions :

« de demander à la Fondation MAG, par l'entremise de la Municipalité, de tenir à jour un inventaire recensant toutes les oeuvres d'art en sa possession, ainsi que leur valeur estimée et leur emplacement ou lieu de stockage actuel respectifs. »

VOTE : l'amendement est refusé par 33 NON, 31 OUI, 6 abstentions

Vote amendement de M. Nicolas Büchler

4. de demander à la Municipalité la production d'un nouveau rapport-préavis relatif à une subvention communale en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art MAG 2021.

VOTE : l'amendement est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Vote amendement M. Olivier Raduljica

1. ... sous réserve que la fondation MAG octroie un siège de son conseil à un membre de la Municipalité.

VOTE : l'amendement est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

M. Olivier Raduljica (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 06/2020 de la Municipalité du 7 février 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 95'000.-, à financer par crédit complémentaire au budget 2020, en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2020
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'octroyer une subvention de CHF 95'000.- en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art Montreux Art Gallery 2020 **sous réserve que la fondation MAG octroie un siège de son conseil à un membre de la Municipalité ;**
2. d'allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2020 sur le compte 150.3653 «subventions aux événements» ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. **de demander à la Municipalité la production d'un nouveau rapport-préavis relatif à une subvention communale en faveur de la Fondation MAG pour la réalisation du salon d'art MAG 2021 ;**

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité, moins 9 NON et 2 abstentions.

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

8.1 Préavis 08/2020 relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 16'900'000.00, au maximum, pour la démolition de la salle de gymnastique joutant le chemin de Ballallaz et la réalisation d'une salle omnisports triple standard, de type VD6, sur le site scolaire de la rue de la Gare 33. (Date de la commission : lundi 8 juin 2020 à 19 h. 00, dans un lieu qui sera défini en conformité avec les normes de l'OFSP).

Présidence PLR: M. Lionel Winkler

Membres : Mme Livia Balu

MM. Nicolas Büchler, Yves Depallens, Arnaud Grand, Dominik Hunziker, Antony Huys, Olivier Müller, Olivier Raduljica, Alexandre Staeger

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux libre demande à la commission de porter une attention particulière à la dimension urbanistique de ce projet extrêmement proche de la vieille ville.

Que le caractère massif de ce bloc à l'entrée de la vieille ville soit analysé et que des réponses précises soient données sur les traitements de façades et autre afin d'en minimiser l'impact.

Montreux libre souhaiterait aussi que la Municipalité informe la commission, sur la manière dont l'information sera donnée, notamment aux habitants proches de ce lieu, par exemple sous forme de soirée d'information ou autre.

La question du trafic pendant les travaux devrait être abordée et finalement, comme nous le voyons, le délai pour le début des constructions nous semble à redéfinir et nous souhaiterions que la Municipalité donne des précisions à la commission sur ce sujet.

M. Yves Depallens (PLR)

M. le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la commission concernant le préavis 27/2018, qui concernait l'octroi du crédit d'étude, j'avais souhaité déposer un amendement demandant d'élargir l'analyse des besoins tant au niveau scolaire, qu'au niveau associatif. Comme vous le savez et comme c'est décrit dans le préavis, cette salle répond non seulement aux besoins scolaires, mais aussi associatifs.

Dans le préavis, il nous est répondu qu'une analyse des besoins a été faite, ciblée sur les différentes associations, notamment au niveau de l'utilisation, mais j'aurais aussi souhaité que cela se fasse au niveau des infrastructures et du matériel.

S'il est possible de nous fournir, pendant la commission, l'analyse des besoins au niveau associatif pour voir comment cela a été couvert par le projet qui nous est présenté.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste se réjouit du traitement de ce préavis municipal qui présente un projet assurant les besoins, non seulement scolaires, mais aussi des organisations sportives qui ont un grand besoin d'infrastructures sur notre territoire communal.

La Municipalité poursuit le chemin pris afin de fournir des bâtiments de qualité pour les élèves de notre commune et pour la population.

En cette période difficile, relever que ce bâtiment permettra l'organisation de différents événements sportifs ces prochaines années est tout autant réjouissant.

Les aspects liés à la biodiversité et l'énergie nous paraissent également intéressants et nos commissaires se réjouissent de travailler en commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.2 Préavis 09/2020 relatif à la gestion et aux comptes 2019 de la Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL). (Date de la commission : mardi 5 mai 2020 à 19 h. 00, à l'Hôtel de Ville de Vevey, salle 6).

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membre SOC : M. Alain Imhof

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8.3 Préavis 10/2020 relatif la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'390'000.00 au maximum, pour le financement de la construction de l'infrastructure de traitement de l'eau, la sécurisation du bassin de la Foge à Chailly, ainsi qu'une augmentation de la capacité du site en créant des nouveaux jeux d'eau et en augmentant le volume du bassin actuel, ainsi que la démolition du bassin de la piscine de Brent. (Date de la commission : mardi 9 juin 2020 à 20 h. 00, dans un lieu qui sera défini en conformité avec les normes de l'OFSP).

Présidence VERTS : M. Gaëtan Cousin

Membres : Mmes Anne Duperret, Carola Fastiggi, Mélanie Nicollier

MM. Nicolas Büchler, Dominik Hunziker, Olivier Müller, Romain Pilloud, Roland Rimaz, Lionel Winkler

Monsieur le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux libre se réjouit de voir cette solution riche et qui sera un vrai lieu de divertissement, de sport et qui favorise notamment les villages d'une partie des hauts.

Le groupe souhaite que la commission se penche avec attention sur la manière de régénérer le site de Brent et de voir dans quelles mesures nous pouvons lui apporter un maximum au niveau qualitatif.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8.4 Préavis 11/2020 relatif aux comptes 2019 du Fonds culturel Riviera. (Date de la commission : mardi 12 mai 2020 à 18 h. 30, à Chardonne).

Présidence SOC : M. José Jorge

Membres : M. Yves Depallens

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

9. RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

9.1 Rapport No 07/2020 relatif à la gestion communale durant l'année 2019. (Date de la commission : le mardi 9 juin 2020 à 19 h. 00, dans un lieu qui sera défini en conformité avec les normes de l'OFSP).

Présidence PLR: Mme Geneviève Brunner.

Membres : COGEST

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

10.1 Motion de Mme Jessica Ruedin : COVID-19 : relance de l'économie local et urbanisme tactique

Mme Jessica Ruedin (Verts)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

La crise sanitaire que nous vivons actuellement est sans précédent et a des répercussions tangibles sur notre société et sur notre modèle économique. Alors que les premières mesures de déconfinement ont été mises en place et que les activités reprennent peu à peu, la distanciation sociale reste un geste barrière fondamental pour contenir la propagation du virus et ainsi préserver la santé des personnes les plus vulnérables.

Les collectivités publiques ont un rôle primordial à jouer pour accompagner les acteurs économiques locaux dans le redémarrage de leurs activités, et ce de manière plus humaniste, locale et durable au sens de l'appel du 4 mai. A ce titre, il convient de prendre des mesures pour encourager tant la population que les visiteurs à (re)fréquenter nos centres villes et villageois, ainsi que nos commerces, et ce dans le respect des recommandations de l'OFSP. En effet, sans amélioration des conditions-cadres permettant la distanciation sociale, notamment par la libération

d'espace public supplémentaire, la reprise économique semble extrêmement compliquée à opérer.

Dans ce cadre, nous apprenons dans une communication reçue ce lundi 11 mai que la Municipalité prévoit des mesures dans les domaines de l'économie, de la culture et du tourisme. Elle indique à ce titre envisager des aménagements de l'espace public en termes de circulation, de terrasses, d'accès au lac, etc. Ce type de démarche s'inscrit clairement dans ce qui s'appelle de l'urbanisme tactique, c'est-à-dire dans la mise en place d'aménagements provisoires permettant de tester des solutions pour l'avenir.

L'exemple des exploitants de bars et de restaurants est à ce titre le plus parlant : ces derniers ont perdu une grande partie de leur capacité d'accueil pour respecter la distanciation sociale et les consignes de la Confédération. Ainsi, à l'image de plusieurs villes romandes, la mise en place d'une procédure facilitant les démarches pour la création et l'extension des terrasses permettrait d'offrir un soutien non négligeable à bon nombre de petits indépendants qui font la richesse du tissu économique montreusien. Cela impose toutefois d'assouplir, temporairement du moins, les règles relatives aux terrasses, de libérer de l'espace public affecté à d'autres usages, voire de renoncer aux émoluments liés à l'occupation du domaine public.

Cette recherche d'espace supplémentaire peut par exemple se concrétiser par la limitation de la circulation dans certaines rues ou la création de zones de rencontre, comme proposé en 2016 dans le postulat de M. Florian Chiaradia intitulé « Pour un centre-ville convivial », qui demande la mise en place d'un espace public pensé pour les piétons sur la rue de la Paix et la rue de l'Eglise catholique. Ce type de réflexion pourrait par exemple être étendu à la rue du Pont et à de nombreux autres quartiers de Clarens et de nos villages. La période de déconfinement peut être l'occasion d'accélérer, ou du moins de tester, la mise en œuvre de projets d'urbanisme et de mobilité actuellement étudiés.

Par ailleurs, la distanciation sociale risque d'engendrer des effets pervers dans le domaine de la mobilité en sapant des efforts entrepris depuis des années pour encourager le report modal. L'utilisation des transports publics étant déconseillée pour les personnes à risque, il est à prévoir une utilisation accrue des transports individuels motorisés, entraînant son lot de nuisances, comme la congestion des axes routiers ou une augmentation de la pollution de l'air. Il s'agit donc d'anticiper cet effet et de continuer les efforts entrepris dans le but d'encourager le report modal, notamment sur la mobilité douce et le vélo qui constituent de formidables alternatives pour les trajets courts.

Plusieurs mesures sont dans ce cadre envisageables et sont notamment recommandées par l'association PRO VELO Riviera, soit :

- le renforcement du réseau cyclable actuel par l'attribution de nouveaux tronçons ou l'élargissement de voies de circulations préexistantes ;

- la sécurisation physique temporaire par l'installation de signalisation spécifique ;
- la fermeture d'axes à la circulation routière pour l'attribuer temporairement à la mobilité douce ;
- la mise en place d'une campagne de communication et de sensibilisation encourageant le report modal.

A nouveau, dans l'optique d'un urbanisme tactique, il s'agirait d'appliquer les premiers jalons du plan des mobilités douces actuellement en cours d'élaboration par la Municipalité. De nombreuses autres mesures peuvent être dans ce cadre envisagées et implémentées. La pandémie que nous vivons actuellement constitue une véritable opportunité en termes de stratégie d'aménagement du territoire.

Pour résumer, cette motion demande à la Municipalité :

- de mettre en œuvre des mesures urgentes en terme d'aménagements urbains compatibles avec la distanciation sociale dans le but de favoriser la reprise de l'économie locale et le report modal ;
- de considérer la pérennisation de ces aménagements temporaires selon les résultats observés.

Ces quelques mesures permettraient d'offrir un soutien précieux à nos acteurs économiques locaux en encourageant un retour des habitants et visiteurs dans le strict respect de la distanciation sociale.

Je demande que cette motion soit envoyée en commission. En vous remerciant de votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur la recevabilité.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par rapport à la recevabilité à l'article 103, la motion demande à ce que la Municipalité revienne avec des propositions, mais il ne faut pas que cela touche d'autres prérogatives et d'après ce que j'ai compris dans le texte, il me semble qu'il y a certains points qui touchent l'ASR, ce qui n'est pas du ressort du Conseil communal.

Je ne souhaite pas que la motion ne soit pas recevable, mais il sera important que la commission en discute.

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

10.2 Postulat de M. Nicolas Büchler : Sociétés locales et COVID-19, comment limiter la casse ?

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Chers et Chères collègues,
Je déclare mes intérêts, étant comme vous le savez à la présidence des intérêts de Glion.

Les associations et sociétés locales sont évidemment touchées, comme le reste de la population, par le COVID-19 et par les directives fédérales prises en matière de manifestations, notamment quant au maintien de la distanciation physique et à l'interdiction de rassemblement.

Ainsi, nombre d'entre elles ont dû se résoudre à annuler passablement de leurs manifestations prévues, voyant leurs recettes s'effondrer.

L'on peut évidemment penser que si les manifestations sont annulées, les charges y relatives sont également largement réduites. Restent cependant les frais fixes : loyers, électricité, frais administratifs, entretien, etc.

Peuvent également s'ajouter les frais déjà engagés pour lesdites manifestations, pensons par exemple aux frais de communication/publicité.

Ainsi, et comme de nombreuses discussions avec des collègues engagés dans la vie associative de notre Commune me l'ont montré, beaucoup de sociétés risquent de se retrouver dans une situation financière très précaire à la fin de l'année, même si la vie reprend peu à peu. Les incertitudes liées au virus ne faisant que d'aggraver la situation.

Par conséquent, mon postulat demande que la Municipalité élabore un plan de soutien aux associations et sociétés locales. Ce soutien pourrait par exemple s'articuler autour des frais fixes facturés par la Commune à nos associations et sociétés locales, notamment les loyers, et le processus de soutien ne se déclencherait que sur demande dûment motivée. Il se baserait sur la situation financière de la société (notamment réserves et autres subventions), et sur le manque à gagner engendré par le COVID-19.

Pour en discuter, je demande que le présent postulat soit renvoyé à une commission pour études et rapport.

Merci de votre attention.

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

11. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- **Réponse à l'interpellation de MM. Yanick Hess et Nicolas Büchler : « Rochers-de-Naye, quel avenir ? »**

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Je précise que les éléments suivants n'engagent que moi et que je ne m'exprime pas au nom du groupe Socialiste.

Vous vous en doutez certainement, la réponse de la Municipalité ne me plaît pas, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond bien sur la discussion peut se faire, est-ce trop d'investir dans cette infrastructure sportive pour nos habitants ? Est-ce que le domaine des Rochers-de-Naye reste aussi attrayant sans le téléski du Poma ? Est-ce que les habitués et usagers ne vont pas courir ailleurs le jour où nous ne pourrons pas faire tourner Jaman et que seul un téléski restera aux Rochers-de-Naye ? etc..., etc...

Si je peux comprendre une partie des éléments évoqués, je suis particulièrement surpris par la forme de la réponse municipale. Des éléments factuels sont inexacts, des éléments de terrain flous. En particulier la question n° 1, puisque la réponse ne le mentionne pas vraiment, autant le dire, les utilisateurs ne sont pas satisfaits de la situation. L'école suisse de ski et le ski-club de Montreux-Glion-Caux regrettent particulièrement cet état de fait, les autres usagers également.

Comment peut-on dire que l'attente maximale relevée au départ du téléski s'est élevée à 5 minutes ? Je ne sais pas d'où sort ce chiffre, mais après contact, j'ai remarqué qu'il ne vient ni des partenaires officiels de la commune, syndicat d'initiative des pistes, ski-club ou encore de l'école suisse de ski.

Il est faux et ceux qui skient chez nous ont pu le constater à de multiples reprises.

Et puis, en réponse à la question 5, nous arrivons tout juste à le lire entre les lignes, mais si l'exercice 2019-2020 a été quasiment aussi bon que le précédent, cela veut dire qu'il s'inscrit dans une continuité positive, malgré les faibles conditions d'enneigements de cette année.

Puisque le préavis 23/2019 montrait bien que l'exercice 2018-2019 était largement le meilleur en termes de fréquentation depuis 10 ans.

Enfin toujours sur la forme cette fois, l'ensemble des professionnels et des bénévoles œuvrant au sein des entités citées, ne découvrent qu'aujourd'hui, ou presque la position de la Municipalité.

Cette position n'a été présentée à personne et aucune consultation n'a été organisée, quand bien même elle semble faire acte de décisions définitives. C'est pour le moins inélégant, pour ne pas dire irrespectueux, au vu de leur engagement et de leur travail passionné en faveur des sports d'hiver de notre commune.

La Municipalité s'était engagée dans le préavis 23/2019 à revenir vers les acteurs locaux, cela n'a pas été fait.

Au vu des discussions avec les partenaires cités, que j'ai pu avoir ces derniers jours, nous réfléchissons à la possibilité de revenir durant l'été, soit devant le Conseil, soit au travers d'une pétition citoyenne, afin que ces éléments soient réellement discutés.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

Je me permets de réagir. D'abord vous critiquez sur le fond, la Municipalité s'est contentée de répondre aux questions qui étaient posées, ces questions demandaient une série d'informations factuelles et qu'elle était la détermination de la Municipalité. Nous nous sommes contentés de vous donner ces informations.

Vous dites que ce qui est contenu dans la réponse est faux et ne provient pas d'informations sur le terrain.

Prenons l'estimation des temps d'attente maximale de 5 minutes, cette information est basée sur les constats des collaborateurs du SID. Cela vient du terrain et des gens qui sont impliqués dans le fonctionnement de cette station.

Vous dites qu'il n'y a jamais eu de consultation du SID, je n'ai aucune information par rapport à l'appréciation de la Municipalité, la Municipalité n'a pas forcément besoin de discuter ce qu'elle pense, mais de se renseigner, de s'informer en amont et cela a bel et bien été fait lors d'une séance de comité du SID en février de cette année.

Quand vous dites que nous n'avons pas contacté les utilisateurs, nous avons quand même eu des contacts et nous avons eu très peu de retours négatifs de la part des utilisateurs, certes certains souhaiteraient plus, c'est ce que nous disons dans la réponse,

Nous n'avons pas réellement eu de plaintes, il y a des gens qui auraient préféré autre chose, mais le bilan que nous avons tiré, sur la base des constats de terrain, est positif. Je vous rappelle que, parmi les utilisateurs principaux de ce site, il y a la commune elle-même avec le sport scolaire facultatif et également les écoles. De leurs côtés le bilan était satisfaisant.

Je précise que quand la Municipalité affirme ceci, elle ne dit pas que ce ne serait pas mieux avec deux installations. Nous avons déjà entamé le débat lorsqu'il fallait choisir quel niveau d'investissement nous voulions faire pour la suite. C'est pour cela que nous avons axé cet investissement sur l'une des deux installations, en disant que pour l'autre nous reviendrions dès que les constats seraient clairs.

Ce que la Municipalité constate sur la base du bilan de cette année, qui est une année particulière, c'est qu'il n'y a aucun élément déterminant qui dit que nous devons maintenant engager des investissements supplémentaires.

Si le Conseil communal estime que les chiffres donnés sont déjà clairs et justifient qu'il faut faire et planifier les travaux, pour cette année cela sera compliqué, mais pour l'année d'après, vous pouvez tout à fait revenir avec une motion dans ce sens-là. Cependant la Municipalité ne partage pas vos propos et les informations contenues dans nos réponses sont des informations correctes. Après, pour l'analyse de ces informations objectives, la Municipalité a quand même le droit de le faire elle-même et elle est prête à en discuter et à aborder les questions de fond quand le moment sera venu.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Pour ma part je remercie la Municipalité de sa réponse, néanmoins par rapport au chiffre de 5 minutes, je ne me suis pas rendu aux Rochers-de-Naye cette année, je n'ai fréquenté que Jaman et la Perche, mais 5 minutes, c'est le temps d'attente que nous avons en temps normal lorsqu'il y avait le Poma. C'est peut-être le seul chiffre que nous aurions peut-être pu tous constater si la course que nous voulions organiser au mois de Mars avait pu avoir lieu.

Par contre, je rebondis sur un point, car en ce moment nous parlons de manifestations, d'activités sur le plan local et j'espère que les prochains hivers, plusieurs d'entre nous penserons à aller skier dans la région.

- **Réponse à l'interpellation de M. Emmanuel Gétaz : « Ecran noir pour les cinémas de Montreux ? Quelle politique suit la Municipalité ? » ;**

M. Emmanuel Getaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne suis pas du tout satisfait de la réponse de la Municipalité, car dans le fond je ne comprends pas le raisonnement de la réponse municipale.

Le dispositif de garantie de déficit avait été mis en place à l'époque et voté par ce Conseil pour 3 ans, car les années 2009-10-11 avaient démontré la difficulté à équilibrer les comptes des cinémas de Montreux.

Sachant que 2012, qui était la première année de mise en place du dispositif fut une bonne année, la Municipalité ne peut pas justifier d'arrêter un système de garantie de déficit parce que les résultats des années 2013-14 sont moins bons.

En fait les résultats des années 2013-14 revenaient un peu à ce qui avait été vécu entre 2009-10-11 et c'était bien pour cette raison qu'une garantie de déficit avait été décidée par le Conseil communal.

Si le Conseil communal a voté se système de garantie de déficit c'est pour combler les pertes jusqu'à une limite de CHF 60'000.- maximum par an pour deux salles, lors des mauvaises années.

La Municipalité indique qu'elle a été en contact régulier avec Cinérive, elle sait que les années 2015-16, par exemple, ont vu la fréquentation remonter. Puis 2018 fut un peu moins bonne et sauf erreur 2019 à nouveau meilleure.

C'est la preuve que les deux cinémas ne sont pas désertés, mais sont structurellement fragiles et ont besoin d'une garantie de déficit.

La Municipalité dit, je cite : « *qu'elle n'estime pas avoir à assumer une éventuelle fermeture.* » fin de la citation. Je m'inscris en faux, elle devra assumer une lourde responsabilité politique, car elle avait à disposition un outil performant, la garantie de déficit, validée par le Conseil communal pour 3 ans.

C'est la Municipalité qui a décidé de ne pas proposer la poursuite de ce dispositif, elle a, en pleine connaissance de cause, accepté le risque de cessation de l'exploitation, car Cinérive l'a avertie régulièrement que la dénonciation du bail était sérieusement envisagée en l'absence de solution.

Certes le propriétaire du bâtiment porte aussi sa part de responsabilités, mais politiquement, il revenait à la Municipalité de rechercher des solutions concrètes. Elle avait dans les mains l'outil de la garantie de déficit déjà acceptée par le Conseil communal.

Aujourd'hui les salles sont fermées à cause du COVID 19, il n'est même pas sûr qu'elles soient ré-ouvertes, car si la fermeture définitive doit avoir lieu à fin décembre, il n'est pas certain que les exploitants décident de ré-ouvrir pour quelques mois.

Récemment, une personnalité m'a dit ceci, « si je souhaitais acheter un appartement à Montreux et que j'apprenais que la ville n'a plus de cinéma, je renoncerais à cet achat ». Châtel-St-Denis, Aubonne, Sainte-Croix, Echallens et j'en passe, car il y'en a beaucoup d'autres, sont des petites villes, elles n'en ont pas moins toutes un cinéma, à Echallens, il y a même 3 salles. Ces cinémas, elles les soutiennent de diverses manières. Dans toutes ces villes la population peut apprécier de magnifiques programmations. Il serait honteux et catastrophique que Montreux se retrouve sans cinéma à fin 2020.

J'encourage la Municipalité à revenir au plus vite avec une proposition de solutions, dans le cas contraire, Montreux aura perdu un élément important de son image et de sa qualité de ville de tourisme et de culture et la Municipalité ne pourra pas se défaire de sa responsabilité politique.

Interpellation de Mme Béatrice Tisserand

(Soutenue à main levée par plus de 5 personnes)

Horaire de la ligne MOB, « Retour vers le passé ? »

Monsieur le président, Madame et Messieurs les municipaux, chers-ères collègues, Lors de la mise en consultation du rapport-préavis 36/2019 « relatif à l'amélioration de la desserte nocturne des trains régionaux en fin de semaine et réponse au postulat pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée », il nous est

apparu avec effroi que certains arrêts de la ligne du MOB (Montreux-Collège, Vuarenes, Belmont-sur-Montreux, Châtelard, Planchamp), actuellement desservis toutes les 30 minutes, perdront cette qualité en revenant à une cadence horaire.

Alors que du côté de la ligne Vevey – Blonay, la cadence est passée au ¼ d'heure, Montreux fait un pas en arrière en revenant à une offre moins étoffée sur les coteaux de la Commune. Cette politique du fait accompli nous paraît inadmissible.

Comme précisé dans le postulat auquel ce rapport préavis répondait, l'offre se doit d'être élargie et non, réduite, car les infrastructures sont présentes et le nombre d'habitants proches de ces arrêts est en expansion. Je vous rappelle par ailleurs que la desserte de la zone s'était vue réduite en modifiant le tracé de la ligne 204. Motif : Belmont est déjà desservi par le MOB.

Enfin, nous avons par le biais du préavis 12/2014 investi à grand frais plus de 200'000 frs sur un total de près de 600'000 frs pour que les accès à la halte de Belmont soient conservés ; il serait dès lors absurde de ne pas utiliser pleinement notre investissement.

Dès lors, notre devoir n'est-il pas de faciliter la vie à la plupart de nos habitants des hauts de notre commune également, en leur permettant aussi d'accéder à une offre de transports publics fournie et régulière?

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) Avez-vous tenté de négocier le statut quo quant aux horaires à la demi-heure pour les arrêts Montreux-Collège, Vuarenes, Belmont-sur-Montreux, Châtelard et Planchamp avec le MOB ?
- 2) Si ce n'est pas le cas, avez-vous l'intention de le faire avant l'arrêt définitif de l'horaire 2021 ?
- 3) Si la réponse du MOB est négative, envisagez-vous de négocier un compromis intermédiaire (desserte de par exemple 2 arrêts) ?
- 4) Cas échéant, la Municipalité va-t-elle suivre le dossier pour revenir à terme à une desserte semi-horaire ?

D'avance, je vous remercie de vos réponses.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Chères conseillères communale, Chers conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

La Municipalité répond ainsi aux questions de Mme l'interpellatrice :

- 1) *Avez-vous tenté de négocier le statut quo quant aux horaires à la demi-heure pour les arrêts Montreux-Collège, Vuarenes, Belmont-sur-Montreux, Châtelard et Planchamp avec le MOB ?*

La Municipalité a abordé à plusieurs reprises cette question avec le MOB. Le Canton a demandé au MOB d'étudier la possibilité de proposer un horaire à la cadence de 30 minutes entre Montreux et Les Avants, 7 jours sur 7. Cette volonté, soutenue par la Municipalité, associée à l'arrivée de nouveaux services régionaux, empêche de maintenir la desserte à la demi-heure pour les arrêts situés entre Fontanivent et Montreux.

En effet, la cadence à 30 minutes est offerte par les trains navettes Montreux-Les Avants et le Regio Zweisimmen. Ce dernier ne peut pas faire les arrêts intermédiaires Montreux-Fontanivent au risque de déséquilibrer tout l'horaire, surtout compte tenu le nombre très limité de points de croisement de la ligne.

L'introduction d'une navette supplémentaire déjà en 2021 n'aurait pas de sens, car le train se trouverait trop proche du précédent (env. 10 minutes). De plus, le MOB ne dispose actuellement pas du matériel nécessaire à l'ajout de ce train.

Le projet d'horaire 2021 est un compromis apportant une grande valeur ajoutée, sans coûts supplémentaires. Surtout si l'on considère la fréquentation des arrêts nouvellement desservis en cadence 30 minutes. En effet hormis Montreux-Collège en semaine et alors même que la cadence n'est pas aussi attractive que les 30 minutes prévues en 2021, toutes les haltes en dessus de Fontanivent sont déjà systématiquement plus fréquentées que les haltes qui se situent en dessous.

En conclusion, la Municipalité a bien discuté de ces contraintes avec le MOB et le Canton, sans considérer qu'il était profitable de renoncer au futur horaire cadencé pour privilégier la desserte à la demi-heure entre Montreux Gare et Planchamp. Cela avait notamment été expliqué dans le cadre du préavis relatif à l'amélioration de la desserte nocturne et la pesée d'intérêts avait alors été validée par le Conseil communal. Formellement, la Municipalité n'a donc pas cherché « à négocier », mais à s'assurer que la Compagnie avait bien cherché à produire le meilleur horaire possible, y compris avec le paramètre évoqué dans votre interpellation. La Municipalité a pris acte des explications reçues par le MOB et ne les conteste pas.

2) Si ce n'est pas le cas, avez-vous l'intention de le faire avant l'arrêt définitif de l'horaire 2021 ?

Cette question est donc sans objet.

3) Si la réponse du MOB est négative, envisagez-vous de négocier un compromis intermédiaire (desserte de par exemple 2 arrêts) ?

Nous avons effectivement demandé que de telles solutions « intermédiaires » soient étudiées. Avec l'infrastructure actuelle, notamment l'emplacement des croisements entre Montreux-Gare et Planchamp, ceci n'est hélas pas possible. Les futurs développements de la voie, si leur financement est accepté, pourraient permettre d'aller dans le sens proposé.

Des discussions ont eu lieu avec la commune et les écoles concernant la desserte de l'école de Montreux-Est. Globalement l'horaire convient très bien aux écoles sur les deux arrêts les concernant, soit Montreux-Collège et Montreux-Gare. Deux adaptations ont cependant été convenues et sont faisables par le MOB, soit un arrêt le matin à 8h06 et le soir à 14h06 à Montreux-Collège dans le sens de la descente sur le train régional en provenance de Zweisimmen.

4) Cas échéant, la Municipalité va-t-elle suivre le dossier pour revenir à terme à une desserte semi-horaire ?

La Municipalité va poursuivre le dialogue, constructif, avec la Compagnie et le Canton, s'agissant de ligne régionale, tant sur cette question que les enjeux globaux des horaires et des prestations des lignes ferroviaires de notre territoire. Comme expliqué dans notre première réponse, le futur horaire 2021 offre des améliorations sensibles, mais les prochaines améliorations passeront nécessairement par une amélioration de l'infrastructure ferroviaire et la Commune soutient la Compagnie dans ces efforts auprès de la Confédération pour obtenir les financements nécessaires à celle-ci.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Je ne suis pas satisfaite de la réponse, je souhaite déposer une résolution :

« Le Conseil communal soutient toutes les démarches que la Municipalité pourrait entreprendre pour sauvegarder la desserte semi-horaire du MOB entre Montreux et Planchamp ».

La résolution est refusée par 37 NON, 29 OUI et 6 abstentions.

Interpellation de M. Alexandre Staeger

(Soutenue à main levée par plus de 5 personnes)

Interpellation relative à la vente du bâtiment abritant anciennement l'Audiorama

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai lu avec intérêt la communication municipale annonçant l'annulation de la vente du bâtiment qui abritait anciennement l'Audiorama.

En premier lieu, je remercie la Municipalité d'avoir entendu les doutes exprimés au sein de ce conseil, que ce soit par votre serviteur, ses collègues de parti ou d'autres collègues de ce Conseil, quant au choix de la société appelée à acquérir ce bâtiment. L'annulation de cette vente représente à l'évidence une sage application du principe de précaution.

A la lecture de ladite communication, il semble que la Municipalité soit tombée des nues d'apprendre que M. Thierry Boutin était domicilié à Dubaï plutôt qu'à Pully. Tel était pourtant déjà le cas au moment de l'adoption du préavis portant sur la vente du bâtiment par notre Conseil. Et votre serviteur l'avait relevé dans son intervention du 4 septembre 2019.

De plus, l'intervalle temporel séparant le moment de la publication dans la FOSC de la « démission » de Mme Plantive du Conseil d'administration de la société Palatin SA, en date du 20 février 2020, et celui de l'annonce de l'annulation de la vente par la Municipalité, en date du 11 mars 2020, ne laisse que peu de temps pour envoyer de multiples rappels. J'en déduis donc, toutefois sans certitude, que le caractère non suisse de la société Palatin SA devait être connu du notaire depuis une date bien antérieure. Qu'en est-il de la Municipalité ?

Je me permets dès lors de m'interroger sur le fait que l'absence de décision de la Commission foncière n'ait pas été relevé par M. Rochat dans le cadre de la réponse à ma dernière interpellation, lui qui a annoncé, dans un premier temps, que le processus suivait son cours normal et qu'il était en attente d'une décision du Conseil d'Etat par rapport au droit de préemption (PV du 11 décembre 2019). Dans la réponse formelle, il a également été avancé que la Municipalité n'avait, du moins au moment de la séance du 29 janvier 2020, aucunement l'intention de revenir sur cette vente.

A cela s'ajoute que le document qui a été demandé n'est de loin pas compliqué à obtenir. Il s'agit, en principe, d'une simple formalité. On se demande par conséquent la raison de cette soudaine volte-face de la part de notre Exécutif. Pourquoi ne pas avoir attendu – étant précisé que je ne reproche rien à la Municipalité, loin s'en faut ? Par conséquent, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quand la Municipalité a-t-elle constaté que la société Palatin SA n'était pas une société à caractère suisse ?
2. La Municipalité peut-elle nous détailler les arguments qui ont présidé à sa décision, sans trahir un quelconque secret ?

3. Combien aura coûté cette vente annulée ?
4. La Municipalité entend-t-elle inviter en particulier l'autre/les autres entité(s) intéressée(s) à l'appel d'offre qu'elle a annoncé dans sa communication ?
5. La Municipalité entend-t-elle d'emblée exclure une éventuelle nouvelle offre de la société Palatin SA (seule ou en collaboration avec d'autres acteurs) ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Nous prendrons le soin de vous répondre par écrit.

Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst
(Soutenue à main levée par plus de 5 personnes)

CIEHL – Mandat d'étude sur les parkings et impact sur notre futur Centre de Congrès 2m2c

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues

Lors de sa séance du 5 mai 2020, la Commission intercommunale de gestion a discuté et approuvé le rapport d'activités 2019 de la CIEHL (Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman).

Je m'adresse à notre Municipalité pour qu'elle puisse nous donner des précisions concernant les activités de la CIEHL en 2019 dans le domaine des parkings, et notamment les perspectives pour notre commune. En effet, la CIEHL avait octroyé deux mandats:

1. Un mandat d'appui et de coordination Riviera (CORAT) pour fournir des études de mobilité de portée régionale. Nous pouvons lire dans le rapport d'activités 2019 que le mandataire a notamment élaboré une méthode pour le dimensionnement des parkings d'échange à réaliser à terme. Pour ce mandat, un montant de moins de CHF 8'000 a été dépensé.
2. Un mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R) pour un montant de CHF 88'000.--, avec un rapport de synthèse transmis aux municipalités en décembre 2019.

En réponse à des questions des membres de la commission lors de la séance du 5 mai, les dirigeants de la CIEHL ont mentionné entre autres que, à la suite de ces mandats, je cite « beaucoup de micro-parkings » seraient en planification. Également, on nous informait qu'une meilleure valorisation de notre Parc & Ride à Chailly aurait été étudiée.

Vu qu'un concept de mobilité fera partie du nouveau projet de rénovation de notre Centre de Congrès (2m2c), nouveau projet qui sera voté le 27. Septembre 2020 par les Montreusiennes et Montreusiens, je m'adresse avec les trois questions suivantes à notre Municipalité :

1. Le concept de mobilité pour le nouveau projet de rénovation du Centre de Congrès, était-il inclus dans ces réflexions et comment bénéficierons-nous de ces études ?
2. Le concept des « micros-parkings » - en quoi consiste-t-il et quel impact pour Montreux et notre Centre de Congrès ?
3. Quelles pistes pour mieux valoriser notre P+R à Chailly ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Madame l'interpellatrice,

Je vais tenter de répondre, au nom de la Municipalité aux trois questions posées :

1. Le concept de mobilité pour le nouveau projet de rénovation du Centre de Congrès, était-il inclus dans ces réflexions et comment bénéficierons-nous de ces études ?

Les solutions de stationnement, en lien avec la mise aux normes du 2m2c, ne sont pas traitées par cette étude. Cela n'a jamais été le cas, cela n'a jamais été le but, ni l'objectif.

2. Le concept des « micros-parkings » - en quoi consiste-t-il et quel impact pour Montreux et notre Centre de Congrès ?

Cette notion de micros-parkings (...et pourtant je suis le délégué à la CORAT avec Mme Wasem avec laquelle nous avons encore discuté l'autre jour....) ne nous dit rien, nous ne savons pas de quoi vous parlez avec ces micros-parkings ?

Je ne sais pas qui sont les dirigeants de la CIEHL qui vous ont parlé de cela, mais je serais intéressé de les entendre, pour savoir de quoi il s'agit exactement.

Pour l'historique, cette grande étude P+R a été initiée par la DGMR parce qu'il n'y pas si longtemps de cela, nous avons un projet de développer, entre autres, un P+R sur la région de la Veyre et d'Hauteville pour éviter d'encombrer Vevey qui est déjà suffisamment chargée en véhicules.

La DGMR s'était basée sur cette réflexion pour, d'entente avec la CORAT, lancer cette étude.

Ce qui s'est passé, c'est que maintenant la DGMR a changé son orientation et justifie sa position sur la base de l'argument d'une implantation au plus proche du domicile du pendulaire et plus en périphérie de nos localités, et ceci sans autres préoccupations notamment sur des questions d'encombrement des centres, ce qui veut dire que la stratégie de développement des P+R pour la DGMR, n'est pas celui d'un éventuel P+R à la Veyre, ni d'autre P+R à Chailly. La DGMR veut faire en sorte que les parkings d'échanges soient au plus proche du domicile des gens qui se déplacent. Cela veut dire, par exemple pour Vevey, que nous pourrions imaginer un grand parking à Châtel-St-Denis, que les habitants de la Veveyse fribourgeoise utiliseraient pour par la suite prendre les transports publics pour se rendre à Vevey. Dans ce cas de figure, et si tant est que la DGMR campe sur ses positions, nous serions alors dans le constat que les parkings actuels ou futurs que nous voudrions développer n'auraient absolument rien à faire dans leur stratégie et ne seraient par conséquent pas soutenus par la DMGR.

3. Quelles pistes pour mieux valoriser notre P+R à Chailly ?

L'une des pistes est l'analyse globale de tous les P+R, de tous les parkings existants. En ce qui concerne Montreux, les mesures à court terme qui ont été ciblées sont de modifier les règles d'attribution du P+R, en l'occurrence, d'enlever l'obligation, par exemple ; de travailler à Montreux et de diminuer le temps de trajet en transports publics à 30 minutes alors qu'avant il était de 45 minutes.

Si quelqu'un habite Lausanne et qu'avant il devait mettre en tout cas 45 minutes pour bénéficier d'une place de P+R au Pierrier, et bien maintenant la tendance serait de dire que nous raccourcissons cette distance pour favoriser l'utilisation de ces P+R. Il y a aussi la suppression du stationnement du P+R de la salle Clarens omnisports du

Pierrier dont nous sommes bénéficiaires, parce qu'elle ne répond, non seulement pas à la stratégie communale, mais fait à quelque part double emploi avec le P+R de Chailly.

Les discussions avec les gestionnaires des parkings P+Rail existants et les modifications des règlements, notamment Montreux-Gare (qui ne répond pas non plus à la stratégie cantonale), puisque la personne arrivera jusqu'au centre-ville pour trouver un P+R pour prendre son train. Et cela ne rentre pas en matière dans la stratégie du canton.

Il y a aussi une augmentation du tarif de stationnement public à Montreux, qui, aux dires des spécialistes, est relativement peu onéreux à ce jour et n'incite en tout cas pas les gens à se séparer de leur voiture en arrivant à Chailly.

Dans les mesures à long terme l'idée serait de supprimer, les zones macarons pendulaires pour faire profiter de l'usage du P+R, qui est localisé un peu en dehors de la ville, et planifier si nécessaire un développement de l'offre P+R en fonction de l'évolution de la demande, afin de répondre à une demande effective. C'est un travail que nous devons entamer, commune et canton.

Ce sont les constatations qui sont issues de la partie Montreux qui nous correspondait, j'espère avoir été suffisamment clair et exhaustif et je reste à votre disposition.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Merci pour ces réponses, c'était M. Yanick Hess et moi-même qui étions représentants de Montreux lors de cette soirée et cette question de micros-parkings était très confuse et il est important pour nous d'en apprendre plus par la suite.

Simple question de M. Pierre Rais

La disparition du journal « Le Régional »

La population est choquée de la disparition du journal « Le Régional ». Bon nombre de lectrices et lecteurs ont pris conscience, certes un peu tardivement, des difficultés émises par la directrice, Stéphanie Simon, dans « Le Régional » No 990 du 9 avril 2020. Elle indiquait que « Le Régional » serait mis en « mode pause », faute de visibilité en cette période trouble (coronavirus et toutes ses implications) qui engendre évidemment une chute des recettes publicitaires.

On apprend par les médias, après la parution du No 991, la triste nouvelle que le journal « Le Régional » disparaît. Quel choc !

De nombreuses raisons sont à l'origine de cette disparition, dont probablement la gratuité du journal et le peu de soutien des Communes par l'achat de pages communales.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes :

- Quelle a été la politique de la Municipalité à l'égard du journal « Le Régional » ?
- Quelles mesures pourraient prendre la Municipalité pour soutenir un nouveau journal régional ?
- Quelle est la vision de la Municipalité par rapport à l'information locale ?
- Qu'est-ce qui pourrait être fait pour favoriser les médias avant les prochaines élections communales ?

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Angelo Giuliano (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Juste quelques mots pour dire que le groupe PLR tient à remercier la Municipalité ainsi que tous les collaborateurs de l'administration communale dans le cadre de la gestion de cette crise sanitaire sans précédents dans l'histoire contemporaine.

La communication municipale au sujet des mesures envisagées dans les domaines de l'économie, la culture et le tourisme réjouit particulièrement notre groupe; en effet, tout le monde a pu se rendre compte que ces secteurs essentiels à l'économie de notre commune ont souffert, souffrent encore et vont encore souffrir à l'avenir de cette situation. Il convient maintenant de faire passer le message à la population afin que les entreprises et commerces locaux soient soutenus intensivement et puissent ainsi limiter autant que faire se peut les inévitables pertes de revenus dus à cette crise, comme le fait déjà actuellement la PROMOVE par son message éloquent: "Consommez aussi local que possible et aussi souvent que nécessaire".

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai pris connaissance avec intérêt de la communication de la Municipalité sur les mesures en cours d'étude pour garder l'attractivité de notre commune sur le plan événementiel, culturel et économique.

Il va en effet être nécessaire d'être créatifs pour nous adapter à une situation qui pourrait durer longtemps ou en tout cas assez longtemps.

Néanmoins cette communication municipale aurait dû également mentionner que la situation des manifestations et institutions culturelles existantes est parfois extrêmement précaire.

Elles devront vraisemblablement bénéficier de soutiens communaux qui vont s'articuler au total en centaines de milliers, voire en millions de francs.

Nous pensons ici aussi bien aux plus grandes structures, tels que les trois grands festivals, qu'aux plus modestes telles que les associations de village par exemple.

Ainsi les pertes des grandes manifestations annulées, ne seront couvertes qu'à 80% par les dispositifs mis en place par la Confédération et le Canton.

Les 20% restants pour chaque million de perte, représentent déjà CHF 200'000.- de pertes qu'il faudra combler d'une manière ou d'une autre.

Par ailleurs pour les manifestations à venir, les recettes de billetteries vont probablement être très inférieures au budget, notamment pour deux raisons principales :

Tout d'abord les dispositions sur les distanciations entre spectateurs et par ailleurs sur les craintes du public au moment de l'achat des billets.

A ce sujet beaucoup de constatations peuvent être faites au fur et à mesure que les semaines passent. Le public hésite à acheter des billets, par crainte d'une annulation de la manifestation et aussi par crainte de se retrouver dans une salle avec d'autres personnes. Il y a un cumul de craintes psychologiques et de faits qui laissent à penser que dans les semaines et les mois à venir le public des manifestations, qui pourront avoir lieu, sera probablement, malheureusement limité.

A ceci, risque de s'ajouter des pertes des sponsors, de partenaires, d'entreprises, etc..., durement touchés par la crise et qui renonceront à devenir ou à continuer à être partenaires.

Il faudra soutenir ces manifestations pour qu'elles ne décident pas, d'annuler leur prochaine édition pour limiter les pertes.

Annuler pour ne pas perdre encore plus, c'est hélas le scénario du pire qu'il faut avoir en tête. Il ne servirait à rien de faire de la promotion pour des nouveaux événements, si ceux qui existent est qui sont déjà connus, n'ont pas lieu ou courent à leurs pertes.

Ce que la Municipalité devrait étudier, puis annoncer en priorité, y compris en déposant un préavis urgent en juin si nécessaire, c'est combien il faudra pouvoir dépenser pour sauver et soutenir les manifestations déjà existantes, petites ou grandes.

Dans le même esprit, il va devenir urgent de dire au Conseil communal comment la société d'exploitation du Centre des Congrès, CCM SA, va surmonter la période COVID qui se cumule à la future fermeture du bâtiment pour sa rénovation, si la population accepte cette dernière, ce que nous souhaitons.

L'impact économique du COVID sur l'économie touristique-événementielle et culturelle de Montreux va être massif et va se répercuter sur une longue période. Dans un tout premier temps, il faut que le Conseil communal connaisse déjà la facture pour le sauvetage et le soutien des manifestations existantes. Dans cet ordre d'idée, il faudra aussi que nous sachions dans quelles mesures, la recapitalisation des trois festivals, les aide aujourd'hui à passer ce cap très difficile.

J'encourage la Municipalité à mettre les bonnes priorités dans les mesures à prendre, sur le plan événementiel et culturel pour faire face aux conséquences de la crise du COVID 19.

Mme Anne Saito (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est avec beaucoup de tristesse que les Verts ont appris la disparition du Régional. Ce journal offrait un espace consacré à l'information locale et une grande diversité de sujets et même si nous sommes nombreux à avoir été égratigné par sa liberté de ton, cette dernière est indispensable au bon fonctionnement démocratique. A titre personnel j'aimerais aussi rajouter que, même si nous parlons beaucoup de la crise du COVID ce soir, j'espère que nous pouvons avoir confiance en notre capacité de créativité et de rebonds, il me semble que nous devons aussi montrer l'exemple à nos concitoyens.

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une brève communication de service par rapport au groupe Sécurité Riviera, nous avons une séance du Conseil qui est prévue au début du mois de juin et les séances d'ordinaires sont précédées par des séances de groupes.

La question se pose de savoir, si nous pouvons les tenir ou pas ? La situation risque d'évoluer d'ici au mois de juin, toutefois, je propose aux membres du groupe sécurité Riviera de converser par e-mail pour décider si nous souhaitons nous réunir par visio-conférence, ce qui aurait l'avantage de permettre aux éventuelles personnes à risques de participer également à nos délibérations.

Je vous contacterai mes collègues par e-mail très prochainement pour discuter de cette question et prendre une décision.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aimerais rebondir sur les propos de Mme Saito.

Au sein du groupe nous avons aussi discuté de la disparition de ce média, ou du moins son arrêt brutal. Je pense qu'au lieu de se demander comment nous aurions pu faire pour qu'il ne disparaisse pas, il faudrait peut-être se demander si nous pouvons nous passer d'une presse de proximité. Je sais que le financement des médias est un sujet délicat ou partisan, mais si dans la salle, il y a des conseillers qui ont des relations avec la presse ou qui connaissent le monde de la presse et des médias, peut-être que nous pourrions discuter informellement d'un moyen pour avoir un média de la Riviera-début Chablais ou un service d'information. Il nous faudrait un équivalent, car je pense que ne plus avoir de journal c'est une perte. Mis à part la version papier, il ne faut pas oublier qu'il peut y avoir une version numérique qui peut être maintenue. Si certains d'entre vous sont intéressés, qu'ils me contactent ou m'approche pour voir si au niveau intercommunal nous pouvons faire quelque chose et si c'est légalement faisable.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai eu l'occasion de chercher une salle pour aujourd'hui et il semblerait que nous aurions la possibilité de nous réunir à plus que 5 personnes dans les hôtels. C'est autorisé, c'est hôtellerie Suisse qui a négocié ceci avec le Conseil Fédéral, nous pouvons faire des séances dans les hôtels en soutenant un secteur qui en a vraiment besoin.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oublier pas de récupérer masque et sachet et de jeter vos bouteilles d'eau entamées dans la poubelle de tri.

Pour la sortie nous allons procéder comme suit, je vous prie de vous mouvoir dans le calme, vous aller sortir rang après rang. Merci de respecter la distance de 2 mètres entre vous durant la sortie et surtout de ne pas former d'attroupement sur l'esplanade.

Il est 22h21, M. Florian Chiaradia, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 24 juin 2020, à la salle Omnisports du Pierrier, Chemin du Pierrier, 1815 Clarens.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Florian Chiaradia

Céline Morier

Armin Gote
Route de Brent 37
1817 Brent

Président du Conseil Communal
Monsieur Florian Chiaradia
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Brent, le 7 mai 2020

Tel. : +41 (0)79 522 31 67
E-mail : armin.gote@patrimonium.ch

Démission du Conseil Communal et suppléance SIGE

Monsieur le président,

Suite à l'élection de mon épouse comme conseillère municipale, je vous prie de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

J'ai beaucoup apprécié l'exécution de mon mandat de conseiller communal riche de rencontres amicales et intéressantes. Les délibérations au conseil ont souvent été de grande qualité et je suis fier et content d'avoir pu y participer.

En vous remerciant de prendre note de ces lignes, je vous transmets mes meilleures salutations

Armin Gote



Objet **Démission du Conseil Communal**
De Bernard Schmid <bschmid@freeling.ch>
À <florian.chiaradia@hotmail.com>,
<florian.chiaradia@conseilmontreux.ch>
Cc <francois.pochon@bcv.ch>, <agiuliano@sunrise.ch>
Répondre à <bschmid@freeling.ch>
Date 2020-05-05 18:48



Monsieur le Président,

Par le présent message je souhaite vous faire part de ma décision de mettre un terme à mon engagement au sein du Conseil Communal, avec effet dès la prochaine séance.

Depuis 2005, j'ai le plaisir de siéger au sein de ce Conseil et, ainsi, d'apporter ma modeste contribution aux réflexions et décisions qui participent à l'évolution de notre ville. J'ai toujours conçu ceci comme un privilège. Il me semble toutefois que le temps est venu de laisser mon siège à de nouvelles forces vives.

Je vous souhaite, ainsi qu'à l'ensemble du Conseil, une bonne continuation, caractérisée par des débats sereins et constructifs, pour le bien de Montreux et de ses habitants.

En vous remerciant de votre engagement.

Bien cordialement,
Bernard Schmid

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be "BS" followed by a flourish.